



## Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

### Les informations (2) mises en ligne sur la page Facebook RECA- Phyto

8 Décembre 2018

#### Niébé, les mauvaises pratiques... de certains commerçants.

La photo montre des sacs de niébé achetés sur le marché de Balleyara. On sait que le niébé est un produit qui peut être facilement attaqué et fortement déprécié par différents insectes dont les bruches. Aussi il est nécessaire de prendre des précautions mais pas n'importe lesquelles.

Ce niébé a été acheté sur le marché. Des manœuvres sont en train de « répandre » manuellement un produit contenant du Dichlorvos ou DDVP, un insecticide non homologué et très toxique sur le niébé. Celui-ci va ensuite être mis sac pour stockage. Selon les personnes présentes, 3 bouteilles de 1 litre de produits sont utilisées pour 70 sacs de niébé. Elles ne peuvent pas donner d'explication sur la dose utilisée mais estime qu'ainsi le niébé peut se conserver pendant 6 mois. Le carton de 12 bouteilles de ce produit est acheté à 45.000 F.CFA.



Ces produits ne devraient déjà pas être utilisés au Niger, ils ne sont pas prévus pour le stockage des denrées alimentaires et les modes d'utilisation sont très dangereux pour les personnes et celles qui sont autour... en pleine ville.

#### Des cloques sur les feuilles de manguier, est-ce grave ?



Cette année, beaucoup de producteurs ont téléphoné au Centre d'Appels pour un conseil agricole pour signaler une « maladie » des manguiers. En effet, ils observaient de très nombreuses boursouflures ou « cloques » sur certaines feuilles (photo 1 et 2).

Ces cloques sont dues à un insecte de l'ordre des Diptères (ou mouche) qui est appelé la cécidomyie du manguier (*Procontarinia mangiferae* pour son nom scientifique). Cette toute petite mouche (photo 4 / Cosaq Cirad) pond ses œufs sur les feuilles et ce sont les larves en se développant qui forment ces cloques ou galls. Leur développement terminé, après 6 à 13 jours, les larves sortent par la face inférieure des feuilles en laissant une cicatrice de couleur sombre (photo 3). Ces attaques sont favorisées par une humidité forte, ce qui a été le cas pendant cette saison pluvieuse.



Ce sont surtout les attaques sur les inflorescences qui entraînent les dégâts économiques.

Au Niger, ces attaques interviennent avant la floraison. Elles peuvent être dangereuses pour de très jeunes manguiers surtout si les jeunes feuilles sont attaquées mais pour des manguiers adultes les conséquences au Niger restent limitées. Les produits phytosanitaires ne sont pas efficaces.

Si on a des jeunes manguiers et que l'on a observé des attaques importantes l'année précédente, on peut utiliser un biopesticide (graine de neem ou feuille de neem / piment) en traitement préventif pour repousser les femelles qui veulent pondre.

## Utilisation des sacs PICS, il faut poursuivre le conseil !



Ces photos ont été prises à l'intérieur d'un magasin d'un complexe « Maison du paysan » (pas la peine de donner la commune ce n'est pas important). Du niébé est conservé dans des sacs PICS. Ces sacs ont été spécialement conçus par la recherche pour résoudre le problème de conservation du niébé sans avoir recours à des pesticides. L'enjeu est de taille dans un pays qui produit environ 1,5 millions de tonnes de niébé.

Mais le problème, c'est le mode d'utilisation et de fermeture des sacs PICS que nous avons constaté. Les sacs sont remplis entièrement et « fermés » soit avec une planche posée sur deux ou trois sacs, avec soit une pierre posée sur le sac replié. Le niébé a été mis en sac puis il a été ajouté trois comprimés d'un insecticide, le Phostoxin avant de fermer ... pas normal et pas compréhensible.

Le sac PICS ne se remplit pas comme un sac normal jusqu'en haut. Il

comprend trois enveloppes qui doivent être nouées pour que le sac soit totalement hermétique afin de priver les insectes d'oxygène. Il s'emploie sans pesticide. Manifestement, il est nécessaire de poursuivre l'information et la formation des producteurs sur l'utilisation des sacs PICS qui sont une des innovations les plus importantes de ces dernières années en matière de stockage.

Le Phostoxin est un insecticide qui était homologué jusqu'à cette année. Il n'est plus sur la liste des produits homologués depuis 2018. De plus... le niébé stocké ne doit pas être consommé avant trois mois après la date de disparition des comprimés qui ont été placés dans les sacs, donc plutôt 4 mois. On a quand même des doutes sur le respect de ces consignes. Le sac PICS est la meilleure solution.

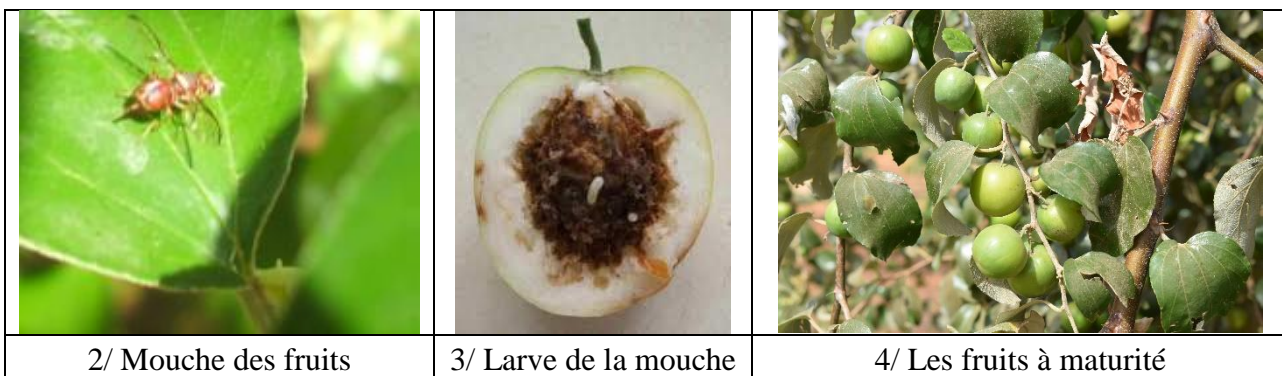


## Des producteurs nous interrogent sur la protection de la pomme du Sahel.



La pomme du Sahel (photo1) est le nom donné aux fruits issus de la greffe d'un jujubier sauvage (*Ziziphus mauritiana*). Depuis 15 ans, la pomme du Sahel a connu un très grand succès et dès la récolte les vendeurs parcourent les rues de Niamey avec ces fruits. Cependant, des producteurs peuvent connaître des pertes importantes principalement dues à la mouche des fruits (photo 2 SupAgro) si bien qu'au moment de la maturation, il est fréquent d'observer des larves dans les fruits (photo 3 SupAgro). Celles-ci attaquent la pulpe des fruits en y causant de gros dommages.

Pour lutter contre ces attaques, nous avons constaté que les producteurs utilisent n'importe quels pesticides. Pour protéger les fruits, il faut intervenir dès la nouaison (au moment où les petits fruits apparaissent après la floraison). Il est possible de lutter avec un biopesticide (graine de neem ou un mélange feuille de neem – piment). Si on choisit un pesticide chimique, utiliser uniquement des pesticides dont la matière active est un pyréthrianoïde (deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine). Dans tous les cas faire trois traitements espacés d'une semaine. Le traitement est arrêté un mois avant la maturité des fruits et la récolte des premiers fruits.



Pour le RECA l'objectif est d'arriver à une reconception des agroécosystèmes de façon à mettre en place des processus d'auto-régulation des bio-agresseurs (agroécologie). En attendant de s'appuyer sur les résultats de la recherche allant dans ce sens, nous encourageons le remplacement des pesticides de synthèse avec des produits "naturels". Cependant, des producteurs ne vont pas toujours prendre le

temps de fabriquer leur biopesticide aussi nous préférons leur indiquer les produits chimiques les moins nocifs et faire qu'ils n'emploient pas des produits beaucoup plus dangereux.

## Des parcelles d'oignon attaquées à Tabalak (Région de Tahoua)



Voici les photos que nous avons reçues de Tabalak. Elles montrent des dégâts importants sur une parcelle d'oignon. Notre hypothèse est qu'il s'agit d'une fusariose, une maladie due à un champignon microscopique (*Fusarium oxysporum*).

Les premiers symptômes sont le jaunissement des feuilles qui se tordent. Les feuilles meurent en partant de la pointe (photos 1 et 2). Les racines infectées tournent au brun noir et pourrissent (photos 3 et 4). Lors du développement du champignon, des taches blanches (spores)

deviennent visibles sur le plateau racinaire mais ce n'est pas encore le cas pour ces bulbes.

La transmission se fait par contact des racines mais aussi par les semences. Il n'existe pas de moyen de lutte chimique. Il faut appliquer des mesures préventives.



Ces mesures sont l'utilisation des semences saines (certifiées ou traitées), la rotation des cultures avec 3 ans sans oignon (le plus important), l'utilisation d'une fumure organique bien décomposée et une irrigation soignée et régulière pour éviter des « stress » à la plante (souvent les tours d'eau sont trop espacés). A cela il faudrait ajouter une fertilisation plus équilibrée surtout en potassium (K) et des apports de soufre (S) mais ces types d'engrais ne sont pas disponibles.

Une rotation de 3 ans est souvent problématique pour les producteurs au Niger. Dans tous les cas c'est sur la pépinière qu'il faut faire des efforts en changeant les sites ou en faisant une solarisation avec une bâche.

Sur Facebook, le RECA et les Chambres Régionales d'Agriculture animent deux pages : RECA-Niger et RECA Phyto. Cette seconde page est réservée à tout ce qui concerne la protection phytosanitaire des cultures au Niger.